

# Association des organismes responsables Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse

Autor(en): **Günthardt, Jakob / Urech, Martin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2012)**

Heft 9

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871552>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse

■ L'association des organismes responsables Géomaticiens /Géomaticiennes Suisse (AORG-CH) regroupe l'intégralité des organisations du monde du travail qui participent activement à la formation des géomaticiennes et géomaticiens CFC. Les compétences de l'AORG-CH s'étendent à la commission du développement professionnel et de la qualité (commission DPr & Q), aux cours inter-entreprises (commission i-entr.), à la procédure de qualification (commission PQ) et au fonds en faveur de la formation professionnelle prévu par l'art. 60 LFPr<sup>1</sup>. Cet article, ainsi que l'ordonnance sur la formation professionnelle et le plan de formation, définissent les contours de la formation professionnelle de base dispensée aux élèves des écoles professionnelles spécialisées et des autres établissements de formation suisses délivrant le diplôme de géomaticien/géomaticienne CFC.

L'AORG-CH assume la responsabilité aux plans juridique, organisationnel et financier de la formation professionnelle de base des «géomaticiens/géomaticiennes CFC» en Suisse. Elle est seule garante du développement professionnel et de la qualité de la formation comme de l'actualisation et de l'adaptation du plan de formation (objectifs de formation visés). Elle dispose par ailleurs d'un pouvoir de décision dans d'autres domaines de la formation professionnelle de base abordés dans l'ordonnance sur la formation. Elle défend les intérêts de ses membres auprès de la Confédération, des cantons et des autres organisations professionnelles. L'AORG-CH se compose de l'assemblée des délégués (comprenant deux représentants de chacun des organismes affiliés) et du comité directeur dans lequel siègent les présidentes et les présidents des organismes participants.

Dans le secteur de la géoinformation, les organisations du monde du travail suivantes sont membres de l'Association des organismes responsables Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse:

- PGS: Professionnels Géomatique Suisse
- Geo+Ing: Groupe spécialisé Geo+Ing (issu de la fusion du Fachgruppe Vermessung und Geoinformation de Swiss Engineering STV et du Groupement des ingénieurs en géomatique/Swiss Engineering UTS)
- geosuisse: Société suisse de géomatique et de gestion du territoire, association spécialisée de la SIA
- IGS: Ingénieurs-Géomètres Suisses
- CCGEO: Conférence des services cantonaux de géoinformation
- CSCC: Conférence des services cantonaux du cadastre
- SSC: Société suisse de cartographie
- OSIG: Organisation suisse pour l'information géographique

Depuis sa création en 2007, l'AORG-CH s'est non seulement consacrée à la mise en place de ses structures de fonctionnement, mais a aussi élaboré les documents suivants (voir tableau) sur la base de la LFPr et de l'OFPr<sup>2</sup>.

La mise en application des règlements dans toutes les régions linguistiques constitue l'un des principaux défis que l'AORG-CH et ses organisations affiliées doivent relever. Il est important que les règlements parviennent à s'ancrer dans les commissions, de telle façon que ces dernières les appliquent de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Du point de vue des délégués et du comité directeur de l'AORG-CH, il est très important que toutes les organisations participantes, toutes les commissions et tous les groupes

de travail fassent preuve d'unanimité et de transparence. Seule une collaboration étroite et empreinte de respect nous permettra de garantir une formation de qualité, économiquement efficace et tournée vers l'avenir dans le domaine de la géomatique. Pour maîtriser ces nombreux dossiers et cette grosse charge de travail, la collaboration active d'un grand nombre de collègues est requise en arrière-plan. Ces personnes sont issues des milieux les plus divers et contribuent activement à la formation professionnelle de base. Le comité directeur de l'AORG-CH souhaiterait d'ailleurs les remercier publiquement et chaleureusement ici pour l'excellent travail qu'elles fournissent. Sans leur aide, qu'il s'agisse d'une implication personnelle ou d'un soutien financier, nous n'en serions assurément pas là où nous en sommes aujourd'hui. L'AORG-CH est très heureuse de pouvoir créer, avec le précieux concours de toutes ces personnes si fortement engagées, un cadre permettant à un grand nombre de jeunes gens de trouver des places de formation attrayantes et économiquement viables dans le secteur de la géomatique.

Jakob Günthardt

Président de l'Association des organismes responsables Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse, Zurich  
jakob.guenthardt@bd.zh.ch

Martin Urech

Président de la commission DPr&Q, Wabern  
martin.urech@swisstopo.ch

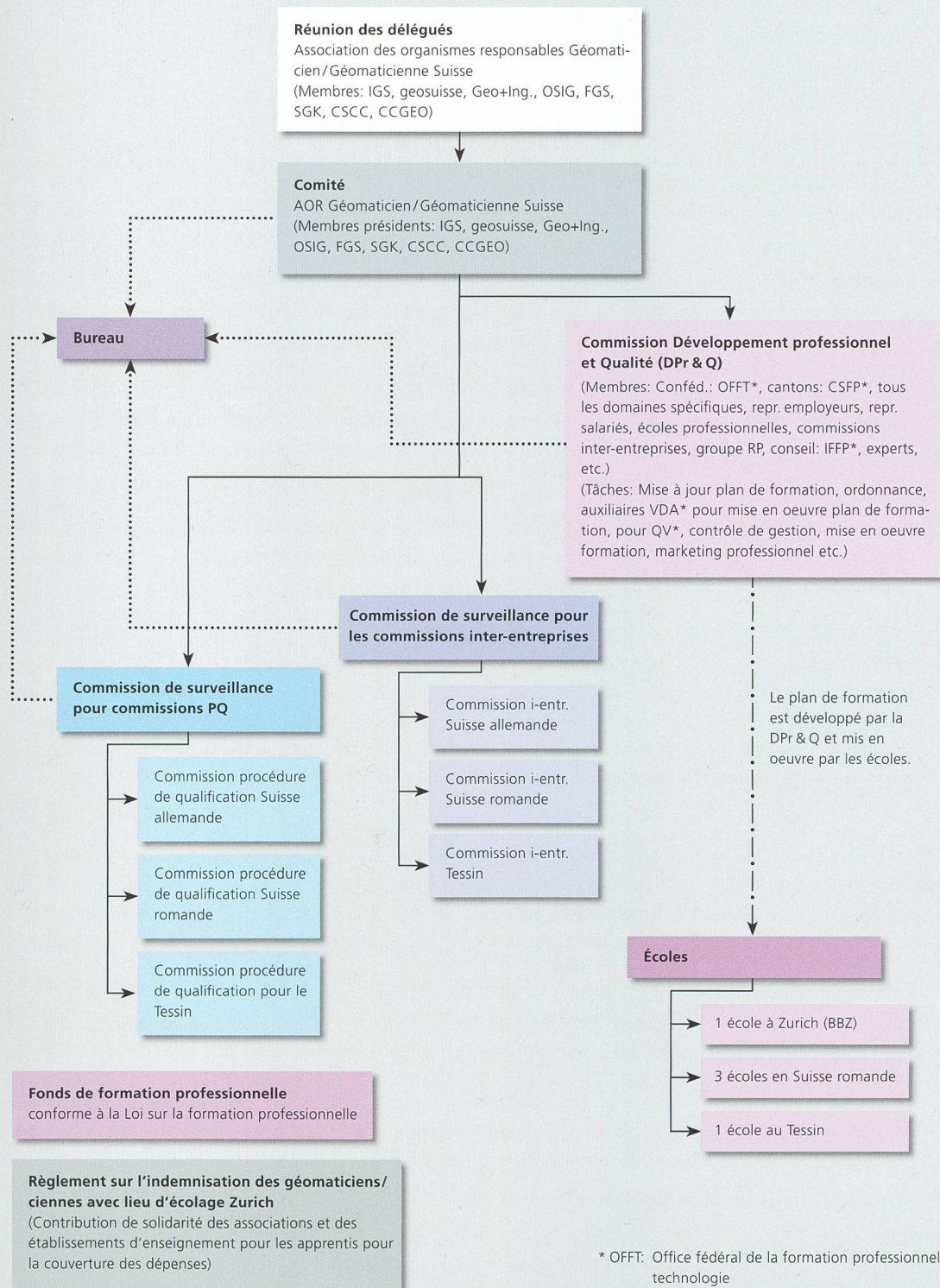
Documents de l'AORG-CH	Etat
Plan de formation Géomaticienne/géomaticien	en vigueur
Règlement du fonds en faveur de la formation professionnelle de géomaticien/géomaticienne en Suisse selon l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)	en vigueur
Règlement des cours inter-entreprises	en vigueur
Règlement d'organisation pour la commission suisse pour le développement professionnel et la qualité pour les géomaticiens/géomaticiennes CFC	en vigueur
Règlement sur l'indemnisation des géomaticiens/ciennes avec lieu d'écologie Zürich	en vigueur
Guide méthodique pour les géomaticiennes et géomaticiens	en vigueur
Règles d'indemnisation des fonctionnaires au sein de l'Association des organismes responsables Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse (AORG-CH)	travaux en cours
Guide pour la procédure de qualification	travaux en cours

<sup>1</sup> LFPr: Loi fédérale sur la formation professionnelle, RS 412.10

<sup>2</sup> OFPr: Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle, RS 412.101



## Organigramme de l'association des organismes responsables Géomaticien/ Géomaticienne Suisse



\* OFFT: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie  
CSFP: Conférence suisse des offices de formation professionnelle  
IFFP: Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle  
VDA: Validation des acquis  
QV: Procédure de qualification